

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 01/10/2024 - 9825 - 1972 B 00006 - 303 169 411 - AGM HOLDING

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

R.G: 2024010971

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DÉLAI DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CHARGÉE DE L'APPROBATION DES COMPTES

Nous, Monsieur Sébastien CARPENTIER, président du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France,

Assisté de Madame Nadia DAGUET, commis-greffière,

Vu la requête reçue au greffe le 25 septembre 2024 formée par PARFAIT Robert, ès qualités de Président de la société SA AGM HOLDING, en vue de la prorogation du délai imparti pour l'organisation de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et les motifs qui y sont exposés,

Vu les pièces fournies à l'appui de sa demande et l'extrait Kbis de la société,

Vu l'article L.225-100 du code de commerce,

PROROGEONS jusqu'au **25 octobre 2024** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société :

SA AGM HOLDING

Acajou 97232 Le Lamentin

RCS : 303169411

Gestion : 1972B00006

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal et qu'une copie sera déposée au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés ;

DISONS que la présente ordonnance sera notifiée par les soins de la commis-greffière à la requérante ;

METTONS les dépens à la charge de la requérante, en ce compris les frais de greffe liquidés à la somme de 29,79 euros TTC.

Fort-de-France, le 30.09.2024

La commis-greffière,
Madame Nadia DAGUET



POUR COPIE CONF

Le président,
Monsieur Sébastien CARPENTIER

